

Présents : Michel Parent, Thibault BRECHKOFF, Philippe Chevrier, Joseph Huot, Adrien Mazerat, Bruno Gaillot.

Excusé : Christophe Sueur, Dominique Rabelle, Patrice Robillard, Marie-Josée Villautreix.

En vertu de la délibération du 30 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire

1. CONTRAT DE PROXIMITÉ – AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITION FONCIÈRE EARL DE CHEZ LAURENCEAU

Dans le cadre du programme d'actions pour le maintien et le développement durable de l'agriculture oléronaise, la Communauté de communes a alloué une enveloppe budgétaire pour la réalisation de réserves foncières agricoles.

La SAFER NOUVELLE AQUITAINE propose que la Communauté de communes lui soit substituée dans le bénéfice d'une vente par l'EARL DE CHEZ LAURENCEAU, moyennant le prix total de 5.300€, de parcelles de terre sises commune de SAINT PIERRE D'OLÉRON, cadastrées section AT, numéros 4, 7, 8, 4, lieudit "Les Méréés", section YA, numéros 43 et 44, lieudit "Pièce de La Borde", et section ZZ, numéro 13, lieudit Mauleron", pour une contenance totale de 01ha 61a 07ca.

Vu les pièces du dossier,

(L'estimation des services fiscaux n'a pas été requise s'agissant de la régularisation d'une affaire isolée ne dépassant pas le seuil de consultation).

Sur proposition du Président, le bureau communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE l'acquisition, par la communauté de communes de l'île d'Oléron, par substitution de la SAFER NOUVELLE AQUITAINE, de l'EARL DE CHEZ LAURENCEAU, moyennant le prix total de 5.300€, des parcelles de terre sises commune de SAINT PIERRE D'OLÉRON, cadastrées section AT, numéros 4, 7, 8, 4, lieudit "Les Méréés", section YA, numéros 43 et 44, lieudit "Pièce de La Borde", et section ZZ, numéro 13, lieudit Mauleron", pour une contenance totale de 01ha 61a 07ca, ci-dessus désignées.

AUTORISE Monsieur le Président ou un vice-président, en application de l'article L1311-13 du Code général des collectivités territoriales, à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le concours financier du DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME au titre des aides devant être octroyées.

Précision étant ici faite que l'ensemble des frais nécessaires à la bonne fin de l'acquisition dont il s'agit seront à la charge de la communauté de communes.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 18/04/2024

Pour copie conforme

Le Président



ILE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Michel PARENT

Présents : Michel Parent, Thibault BRECHKOFF, Philippe Chevrier, Joseph Huot, Adrien Mazerat, Bruno Gaillot.

Excusé : Christophe Sueur, Dominique Rabelle, Patrice Robillard, Marie-Josée Villautreix.

En vertu de la délibération du 30 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire

2. AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE : VALIDATION DES PRIMES ACCORDEES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS / BAILLEURS ET ACCEDANTS A LA PROPRIETE

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par la communauté de communes de l'île d'Oléron, le 18 décembre 2019 ;

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Habitat 2020-2024 (PIG) de l'île d'Oléron ;

Dans le cadre de la Plateforme locale de rénovation énergétique de l'habitat privé mise en place sur le territoire de l'île d'Oléron ;

Vu la délibération du 2 février 2023 relatives à l'adoption du règlement des aides à l'habitat de la communauté de communes de l'île d'Oléron ;

Sur proposition du service instructeur des demandes de subventions déposées dans le cadre de la politique du logement et du cadre de vie de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron,

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE le Président à verser les participations suivantes et à signer toutes pièces nécessaires au règlement de ces aides :

Dossiers Propriétaires Occupants :

N°	Bénéficiaire	Programme de Travaux	Gain	Travaux TTC	Subvention CdC Oléron	
09/2024- PO	MARCHIER Liliane 81 grande rue, Chaucre SAINT-GEORGES D'OLERON	Adaptation du logement à la perte d'autonomie : installation d'un monte- escalier	0%	9 190 €	Bonus Energie	0
					Prime MAD	500
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	0
Total	500					
10/2024- PO	DELAVOIE Xavier 52 boulevard du capitaine leclerc SAINT-PIERRE-D'OLERON	Adaptation du logement à la perte d'autonomie : aménagement d'une salle d'eau	0%	11 072 €	Bonus Energie	0
					Prime MAD	500
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	0
Total	500					
11/2024- PO	GUIGARD Béatrice 7bis rue de la paix SAINT-DENIS D'OLERON	Énergie : isolation de la toiture et des murs, changement des menuiseries, installation d'un poêle à granulés	54%	29 754 €	Bonus Energie	500
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	0
Total	500					

AR Prefecture017-241700624-20240418-BC180424_2-DE
Reçu le 23/04/2024

N°	Bénéficiaire	Programme de Travaux	Gain	Travaux TTC	Subvention CdC Oléron	
12/2024- PO	BOUILLANT Francis 72 route des grands coutas SAINT-PIERRE-D'OLERON	Énergie : installation d'un chauffe-eau solaire	30%	5 225 €	Bonus Energie	0
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	500
					Total	500

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 18/04/2024

Pour copie conforme

Le Président



ILE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Michel PARENT